PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion du : **Lundi 4 Juin 2018**

Présidence : René JONCHERE

Présents : Alain BEAUPIED – BODIN Jacques (Pilote de pôle) - Yves COUPRY - Gérard NEGRIER - Michel PERROT - Joël POIRAUD - Alain POISSON - Daniel ROINSARD.

Assiste : Lucie GUILLARD

Excusés : Paul ARRIVE - Eugène GEINDREAU

1. Procès-verbaux des réunions de la CFTIS

La C.R.T.I.S. prend note des décisions portées aux PV de la CFTIS suivants :

PV N°02 du 22 Février 2018 « Section Suivi des Installations Utilisées en Compétitions Nationales »
PV N°03 du 25 Avril 2018 « Section Suivi des Installations Utilisées en Compétitions Nationales »

PV N°08 du 21 Février 2018 « Section Classement des Terrains et Installations Sportives »
PV N°09 du 21 Mars 2018 « Section Classement des Terrains et Installations Sportives »
PV N°10 du 11 Avril 2018 « Section Classement des Terrains et Installations Sportives »

2. Examen des dossiers

LES TERRAINS

1 – LES CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les confirmation(s) de classement(s) des installations :

Niveau 5

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
53	LES GENEST ST ISLE	STADE JULE LOURDAIS	531030201	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

Niveau 6

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	VIGNEUX DE BRETAGNE	PARC DES SPORTS DE LA MAISON BLANCHE	442170104	GAZON
49	CHOLET	STADE DE LA TREILLE 1	490990401	GAZON
49	CHOLET	STADE DU BOIS D OUIN 3	490991103	GAZON
85	LONGEVILLE SUR MER	STADE MUNICIPAL DE CLOUZY	851270102	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

***Niveau* FootA11**

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	VIGNEUX DE BRETAGNE	PARC DES SPORTS DE LA MAISON BLANCHE	442170103	GAZON
49	CHOLET	STADE JEAN BOUIN	490990102	STA
49	CHOLET	STADE DU BOIS D OUIN 2	490991102	GAZON
85	CHATEAU GUIBERT	STADE MUNICIPAL	850610102	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

***Niveau* FootA5**

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	ST HILAIRE DE CHALEONS	STADE MUNICIPAL DES CHATAIGNIERS	441645501	SYE
44	ST HILAIRE DE CHALEONS	STADE MUNICIPAL DES CHATAIGNIERS	441645502	SYE

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

2 – CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les confirmation(s) de classement(s) des installations :

Niveau 4

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	SAINT ANDRE DES EAUX	STADE DE L'ILE DE LA PIERRE	441510103	GAZON
72	COULAINES	CS GEORGES BOLLENGIER STRAGIER	720950101	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

Niveau 5

District	Ville	Terrain	NNI	SOL	Circulaire n°19
44	CHAUVE	STADE DU PINIER	440380101	GAZON	NON
49	SEVREMOINE	STADE GEORGES RAYMOND 2	493010102	GAZON	OUI
49	SAUMUR	STADE DES RIVES DU THOUET 2	493280102	GAZON	OUI
53	LASSAY LES CHATEAUX	STADE DE CHANTENAY 1	531270101	GAZON	NON
53	LAVAL	STADE LOUIS BECHU	531300801	SYE	
72	LA BAZOGE	STADE DE FOOTBALL	720240101	GAZON	OUI
72	COULAINES	CS GEORGES BOLLENGIER STRAGIER	720950102	GAZON	OUI
72	COULAINES	CS GEORGES BOLLENGIER STRAGIER	720950103	SYE	
72	TENNIE	STADE ROGER PLUMAS	723510101	GAZON	NON
85	CEZAIS	STADE MUNICIPAL	850410101	GAZON	OUI
85	CHATEAU GUIBERT	STADE MUNICIPAL	850610101	GAZON	NON
85	LONGEVILLE SUR MER	STADE MUNICIPAL DU CLOUZY	851270101	GAZON	NON
85	MACHE	STADE MUNICIPAL	851300101	GAZON	NON
85	MOUZEUIL SAINT MARTIN	STADE MUNICIPAL	851580101	GAZON	NON
85	OULMES	STADE LES CHAMPS DU PAS	851680101	GAZON	NON
85	LA TRANCHE SUR MER	STADE DE L'ATLANTIQUE	852940201	GAZON	NON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

***Niveau* 6**

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	DONGES	STADE JEAN PAUCHARD	440520102	SYE
72	ECOMMOY	STADE DE COLLEGE	721240201	GAZON
85	AUCHAY SUR VENDEE	STADE LOUIS GUILLEMET	850440101	GAZON
85	FOUSSAIS PAYNE	STADE LES ALLEMEAUX	850940101	GAZON
85	OULMES	STADE LES CHAMPS DU PAS	851680102	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

***Niveau* Foot A11**

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
72	COULAINES	CS GEORGES BOLLENGIER STRAGIER	720950104	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

3– CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les confirmation(s) de classement(s) après modifications des installations :

Niveau 5

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
49	ERDRE EN ANJOU	STADE MUNICIPAL ROGER GILLIER	493670101	GAZON
72	AUVERS LE HAMON	STADE DE FOOTBALL AUVERS LE HAMON	720160101	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

Niveau 6

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	NANTES	JEAN JACQUES AUDUBON	441091701	SYE

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

4 – AVIS PREALABLE INSTALLATION SPORTIVE

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les installation(s) suivante(s)

District	Ville	Terrain	NNI	Niveau	Nature Travaux
44	ORVAULT	STADE DE GAGNE	441140102	5SYE	TERRAIN
44	ORVAULT	STADE DE LA BUGALIERE	441140301	6SYE	TERRAIN
44	SAINT AIGNANT DE GRANDLIEU	STADE JEAN BERTIN 1	441500101	5SYE	TERRAIN
49	MONTILLIERS	STADE RAMPILLON MAGNILS 2	492110102	6SYE	TERRAIN
49	MONTREUIL JUIGNE	STADE PIERRE CONOTTE 3	492140103	5SYE	TERRAIN
53	ERNEE	STADE MUNICIPAL MARCEL BOULANGER	530960102	4SYE	TERRAIN
85	BEAUREPAIRE	STADE MUNICIPAL	850170101	5	ARROSAGE
85	CHATEAU GUIBERT	STADE MUNICIPAL	850610101	5	ARROSAGE
85	SAINT GERVAIS	STADE DES PRIMEVERES	852210201	6	TERRAIN

La commission demande au Secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération Française de Football pour avis préalable sauf niv 5 et 6 FootA11, terrain (gazon – sye) et vestiaires.

L'ECLAIRAGE

1 – LES CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour le/les classement(s) des installations :

Niveau E4

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
53	LAVAL	STADE LOUIS BECHU	531300801	215	0.73	0.51

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération Française de Football pour la/les confirmation(s) de classement des installations.

Niveau E5

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
49	ANGERS	STADE DE FREMUR	490070503	214	0.70	0.52
72	LA FLECHE	STADE DE LA PÉPINIÈRE 1	721540301	205	164	0.60

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

Niveau EFootA5

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU
44	MOUZILLON	STADE FOOT5	441085501	168	0.50
44	SAINT HILAIRE DE CHALEONS	STADE MUNICIPAL DES CHATAIGNIERS	441645501	202	0.51
44	SAINT HILAIRE DE CHALEONS	STADE MUNICIPAL DES CHATAIGNIERS	441645502	192	0.53

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

2 – CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les confirmation(s) de classement des installations :

Niveau E2

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
53	LAVAL	STADE FRANCIS LE BASSER	531300101	1425.3	0.81	0.64

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération Française de Football pour la/les confirmation(s) de classement des installations.

Niveau E3

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	SAINT NAZAIRE	STADE LEO LEGRANGE	441840101	509	0.71	0.51
44	VERTOU	STADE DES ECHALONNIERE	442150101	350	0.73	0.52

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération Française de Football pour la/les confirmation(s) de classement des installations.

Niveau E4

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	GETIGNE	STADE DU PONT	440630101	248	0.72	0.51
44	LE LOROUS BOTTEREAU	STADE MUNICIPAL	440840101	253	0.70	0.57
44	SAINT ANDRE DES EAUX	STADE DE L'ILE DE LA PIERRE	441510103	330	0.72	0.55
44	SAINT NAZAIRE	STADE LEO LAGRANGE	441840102	312	0.70	0.61

44	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	STADE RENE MACE	441900101	217	0.76	0.63
44	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	STADE DES GRIPOTS	441900201	307	0.75	0.64
44	VERTOU	STADE RAYMOND DURAND	442150501	206	0.70	0.53
44	LA BAULE	STADE MOREAU DESFARGES	4405550101	205	0.76	0.53
49	ANGERS	SATDE DE LA BAUMETTE	490071501	297	0.74	0.56
49	CHOLET	STADE DE LA PIERRE BLOUEN	490990201	283	0.72	0.57
72	SABLE SUR SARTHE	STADE REMY LAMBERT	722640101	191	0.73	0.50
85	BRETIGNOLLE SUR MER	PARC MUNICIPAL DES SPORTS	850350101	363	0.73	0.52
85	SAINT GILLES CROIX DE VIE	STADE DE LA VIE	852220101	200	0.78	0.62

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération Française de Football pour la/les confirmation(s) de classement des installations.

Niveau E5

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	CHATEAUBRIANT	STADE SINTERCO	440360302	150	0.70	0.52
44	SAINT PERE EN RETZ	STADE DU GRAND FAY	441870102	273	0.72	0.50
44	VERTOU	STADE RAYMOND DURAND	442150502	132	0.70	0.48

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

Niveau EFOOT A11

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	CHATEAUBRIANT	STADE LENOIR	440360301	155	0.48	0.20
44	VERTOU	STADE DU CENTRE	442150801	214	0.56	0.34
49	ANGERS	STADE DE FREMUR	490070502	189	0.59	0.30
49	ANGERS	STADE DES ARCEAUX	490071102	178	0.61	0.41
49	CHOLET	STADE DU BORDAGE LUNEAU	490991201	110	0.58	0.41
49	SAINT GERMAIN SUR MOINE	STADE ST GERMAIN EN MOINE	493010502	150	0.59	0.34

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

3 – AVIS PREALABLE ECLAIRAGE

District	Ville	Terrain	NNI	Niveau
44	CHAUMES EN RETZ	STADE DE LA PACAUDERIE	440055501	E5
44	ORVAULT	STADE DE LA BUGALIERE	441140301	EFootA11
44	SAINT AIGNANT DE GRAND LIEU	STADE JEAN BERTIN	441500101	E5
49	AVRILLE	CS AUGUSTE DELAUNE	490155501	E5
49	BEAUPREAU EN MAUGES	COMPLEXE SPORTIF LA PROMENADE 3	490230203	E5
49	OREE D'ANJOU	STADE MICHEL GODIN – LA VARENNE	490690701	E5
49	MONTILLIERS	STADE RAMPILLON MAGNILS 2	492110102	E5
49	MONTREUIL JUIGNE	STADE PIERRE CONOTTE 3	492140103	E5
53	ERNEE	STADE MARCEL BOULANGER	530960102	E4
85	BOIS DE CENE	STADE MUNICIPAL	850240101	E5

La commission demande au Secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération Française de Football pour avis préalable sauf E5, EFootA11 et EFutsal 4.

LES SALLES FUTSAL

1 – LES CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les classement(s) des installations :

Niveau Futsal 2

District	Ville	Salle	NNI	Sol
44	LE LOROUX BOTTEREAU	GYMNASE DU ZEPHIR-LE PONANT	440849901	PVC
44	LES SORINIERES	SALLE ALICE MILLIAT	441989901	PVC

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération Française de Football pour le/les classements des installations.

Niveau Futsal 3

District	Ville	Salle	NNI	Sol
44	NANTES	GYMNASE DOULON	441099913	PVC
72	SAINT MARS D OUTILLE	CS SERGE SOULLARD	722999901	PVC

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

1. Création/Modification et Suppression NNI

SAINT HILAIRE DE CHALEONS NNI 441640102 : suppression du terrain stabilisé (transformation en 2 terrains FootA5) ; pris note
SAINT NAZAIRE NNI 441840501 : suppression du terrain en herbe ; pris note

2. Questions diverses

- Courrier de la Mairie de DURTAL : demande de déclassement du STADE DE LA MONTAGNE NNI 491270102. Terrain stabilisé
- Demande des membres CRTIS l'extraction des échéances des tests in situ

Proposition de fonctionnement de la CRTIS :

- Classement des équipements :
  - Tous les dossiers sont vu en réunion de commission et validé par le Président de la CRTIS.
  - Les classements initiaux sont délégués aux membres CRTIS, représentants les Districts concernés.
  - Les confirmations de classement sont déléguées aux membres des commissions de District (CDTIS).
- Avis préalables :
  - Tout nouveau projet d'infrastructure sportive ou d'éclairage devra faire l'objet d'un avis préalable.
  - La demande doit être transmise à la Ligue, le Président de la CRTIS émet une décision qui est notifié aux propriétaires.
  - Une copie de la décision du Président de la CRTIS est transmise au Président de la CDTIS concernée.
- FAFA :
  - La CRTIS a pour mission de faire un rapport sur l'aspect technique et réglementaire des dossiers FAFA concernant les infrastructures.
  - Une copie du rapport du Président de la CRTIS est transmise au Président de la CDTIS concernée.

NB : L'avis préalable favorable est une pièce OBLIGATOIRE à fournir pour les projets d'installation sportive et d'éclairage. Les Districts devront informer la CRTIS dès la connaissance du projet afin d'éviter les éventuels refus.

3. Calendrier

Prochaine réunion : Le 15 Octobre 2018 à 10h00 à Saint Sébastien sur Loire

Le Président,
René JONCHERE

Le Secrétaire de séance,
Alain BEAUPIED